



Déclaration de la FSU au CA de l'IUFM du 19 avril 2010

La mise en œuvre à marche forcée du projet gouvernemental dit de « mastérisation » condamne les lauréats des concours 2010 à assurer leur métier sans une véritable formation professionnelle, dans des conditions désastreuses ; ce projet dégrade la formation des enseignants dans toutes ses dimensions (disciplinaire, didactique, professionnelle) et déstabilise les équipes enseignantes. En l'état, il aboutira à sacrifier plusieurs générations d'élèves.

La FSU continue de demander l'abandon de la réforme, le retrait des textes d'application concernant la formation et la remise à plat de l'ensemble de cette réforme. Elle appelle, dans la poursuite des Assises de 2009, à l'organisation au cours de cette année 2010 de nouvelles Assises, tant au niveau local que national, permettant d'approfondir la réflexion.

Au niveau local, nous estimons que le recruteur n'a pas joué le jeu de la concertation puisque tout semble déjà arrêté concernant le futur service des stagiaires dans notre île. Or rarement une telle réforme aura vu une telle levée de bouclier de la part des différents acteurs du système éducatif, qu'il s'agisse des IA-IPR, des administratifs, des professeurs certifiés, agrégés, d'université.

Nous souhaitons donc que le CA de l'IUFM de Martinique se positionne sur la motion suivante, qui reste compatible avec la circulaire de cadrage nationale du 25 février 2010¹ :

« Le CA de l'IUFM de Martinique demande à ce que les professeurs stagiaires soient affectés sur un temps de service de 12/18e, le tiers restant (6/18e) étant dédié à leur formation en alternance. Cette modalité d'affectation est seule susceptible de garantir la continuité pédagogique due aux élèves et la qualité du service public d'éducation »

¹ Le volume de formation et d'accompagnement dispensé sera équivalent à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) du corps auquel appartient le stagiaire.(...) Cette ORS constitue un maximum.